

Image not found or type unknown



Accident avec véhicule loué - réparations abusives

Par **Jophie**, le **27/08/2012** à **10:37**

Bonjour, rn rn J'ai loué une camionnette dans une chaîne de supermarchés pour transporter des meubles, et lors du trajet j'ai accroché une barrière. Le pare-choc au dessus de la roue arrière gauche a été à moitié sorti de ses encoches et abîmé. rn Lorsque j'ai rendu le véhicule, j'ai fait un constat. La personne du magasin a noté sur le constat le pare-choc abîmé. Ils ont vu avec leur garagiste et me réclament les 800 euros de la caution car il faut changer toute l'aile de la camionnette. Hors sur le constat, nous avons noté que seul le pare-choc était touché, ce qui est d'ailleurs le cas. rn Ai-je un recours ? rn Je remercie d'avance ceux qui me répondront.